

CANTON DE FOURMIES

MAIRIE
DE**T R É L O N**

Ville internet : @@L*

TRELON, le 28 Juin 2017

Le Maire de Trélon

à

LETTRÉ TRIMESTRIELLE N° 61

Madame, Monsieur,

En espérant que vous passerez les mois de Juillet et Août de façon agréable, je tenais à vous faire part des décisions du Conseil Municipal lors du vote du budget.

Depuis déjà trois ans, les dotations de l'État ont diminué drastiquement, ce qui nous amène à revoir nos possibilités d'investissement. Si cette ponction de l'État continuait, nous serions obligés d'augmenter les impôts en 2018, décision que le conseil municipal et moi-même avons toujours refusé jusqu'à ce jour.

Deux investissements sont cependant maintenus. Le restaurant scolaire sera construit dans l'enceinte de l'école primaire là où se tenaient les anciens préfabriqués démontés il y a trois ans. Le restaurant scolaire construit, la cantine près de la salle des œuvres sera transformée en micro-crèche pour accueillir 10 enfants. Pour ces deux dossiers, toutes les subventions ne sont pas encore attribuées d'où pratiquement un décalage d'une année.

Ce restaurant scolaire sera entièrement construit en bois local, chêne, peuplier, hêtre et aulne.

Quant à la micro-crèche, le bâtiment demande surtout des aménagements intérieurs. Si tout se passe normalement, elle sera opérationnelle au dernier trimestre 2018. Sa gestion sera assurée par l'association des Francas de Sains-du-Nord qui nous a transféré une partie de ses places attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales mais les personnes embauchées seront de Trélon.

En même temps que la micro-crèche, nous transformerons le préau en lieu d'accueil d'un R.A.M (Réseau d'Assistantes Maternelles) qui accueillera toutes les assistantes de la commune et des environs pour une information permanente et des stages de formation au profit des jeunes enfants.

A cause du manque de moyens, un investissement auquel la municipalité tenait fortement est la restauration de la maison Ténart. Malgré les aides diverses et les subventions, nous aurions dû consacrer une partie importante de nos finances pour sa réhabilitation. Toutefois, devant cette situation obligeant à la démolir, les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) souhaitent se mobiliser pour sauver ce rare édifice Art déco. Le Conseil Municipal attend donc leurs propositions.

Nous venons de nous engager à acquérir l'ancienne maison de retraite avec l'aide de l'Établissement Public Foncier qui porte le dossier en notre nom. Nous pourrons ainsi payer cette acquisition en cinq ans. Il y a plusieurs projets de réhabilitation et le plus avancé dans les études de faisabilité est le rapprochement avec l'hôpital de Maubeuge pour le suivi d'enfants en difficulté.

Dans un autre domaine, le Conseil Municipal devait se prononcer sur l'organisation de l'école et des rythmes scolaires, le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale laissant le libre choix aux communes pour le retour à l'ancienne organisation de quatre jours d'enseignement par semaine. Les élus se sont prononcés pour ce retour à quatre jours ainsi que l'association des parents d'élèves et les conseils des écoles primaire et maternelle. En conséquence, dès la rentrée prochaine, les écoles fonctionneront les lundi, mardi, jeudi et vendredi selon des horaires qui vous seront communiqués à l'aide du « Trélon Infos » de Septembre 2017.

En cette période de vacances et surtout lors de fortes chaleurs, beaucoup sont tentés de se rendre à l'ancienne carrière du Château Gaillard plus communément appelée « L'eau Bleue ». Je tiens à préciser qu'il s'agit d'une propriété privée et qu'en plus l'endroit est extrêmement dangereux. Je vous rappelle que des accidents mortels s'y sont déjà produits. Aussi la municipalité s'emploiera-t-elle au maximum de ses moyens pour empêcher l'accès à cette carrière.

Je vous souhaite de passer un excellent été et je reste pleinement à votre service ainsi que le Conseil Municipal.

Le Maire,



François LOUVEGNIÈS